

## Longicorne à col rouge

### *Aromia bungii*



#### Filières végétales concernées

Arboriculture fruitière, pépinières d'ornement, jardins et espaces verts, forêts.

#### Distribution géographique et réglementation

Cet insecte est originaire des régions paléarctiques orientales du sud-est et du nord, de l'Extrême-Orient russe au Vietnam (signalement à valider), en passant par la Mongolie, la Chine et les deux Corée. L'espèce est invasive au Japon avec une première détection en 2012.

En 2008, trois adultes d'*A. Bungii* ont été interceptés dans des palettes en bois au sein d'un entrepôt à Bristol au Royaume-Uni. La même année, le ravageur a été détecté à Seattle aux États-Unis.

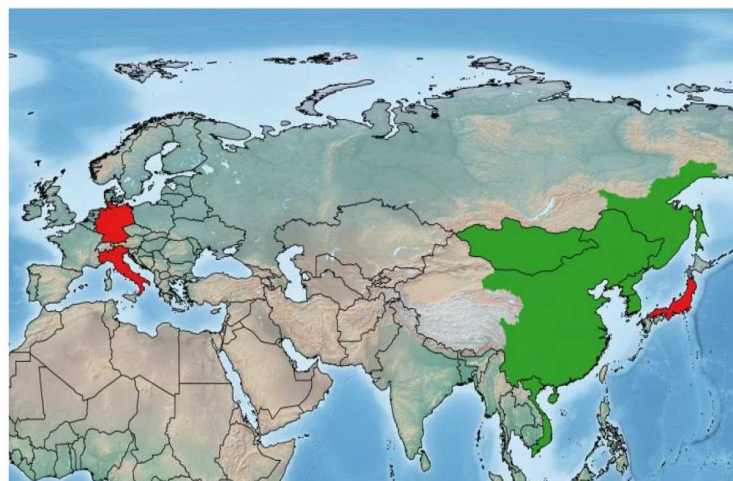
En 2011, cet insecte a été découvert pour la première fois dans un arbre en Allemagne (Rosenheim, sud de la Bavière), puis de nouveau dans ce pays en 2016 (Kolbermoor, Bavière). En 2012, il a été signalé en Italie, en Campanie (communes de Napoli et Pozzuoli, région de Naples), en 2013 en Lombardie (commune de Sedriano, région de Milan) et en 2017 en Campanie (Marigliano et Somma Vesuviana). Dans ces deux pays européens, l'éradication est en cours.

Les voies potentielles d'introduction sont le bois et les produits faits de bois, les matériaux d'emballage en bois et les plants de pépinières de *Prunus* spp.



Galleries forées dans un tronc d'arbre par *Aromia bungii*.

 aire d'origine  
 aire d'invasion



Distribution géographique d'*Aromia bungii*.

France  
métropolitaine :  
absent  
  
Départements  
d'outre-mer : absent

*A. bungii* est classé comme danger sanitaire de catégorie 1 sur le territoire métropolitain dans l'arrêté ministériel du 15 décembre 2014. Il figure également sur la liste d'alerte A1 de l'OEPP, c'est-à-dire recommandé pour entrer dans la réglementation phytosanitaire en tant que parasite de quarantaine. Cependant, il n'est pas listé actuellement dans la directive européenne 2000/29/CE.

La surveillance du territoire vis-à-vis de cet insecte ravageur qui représente un risque important pour tous les pays européens producteurs de fruits à noyau du genre *Prunus* est importante pour permettre la détection précoce de toute introduction sur le territoire et augmenter les chances d'éradication en cas de foyer.

## Carte d'identité



*Aromia bungii* au stade adulte : mâle (à gauche) et femelle (à droite)

### **Adulte**

- Aspect caractéristique de longicorne avec des antennes aussi longues que le corps chez la femelle et beaucoup plus longues chez le mâle.
- Corps entre 2 et 4 cm de long.
- Tête et élytres noir brillant et un prothorax rouge vif (mais des individus entièrement noir brillant peuvent exister).
- Antennes et pattes noires.



*Aromia bungii* adulte, face inférieure d'une feuille de *Prunus* spp.

### **Œufs**

Les pontes sont déposées dans des anfractuosités d'écorce, sans marque d'oviposition. L'observation des œufs blancs de 6 à 7 mm, logés au sein de crevasses situées dans les 30 premiers centimètres au-dessus du sol est possible mais difficile.

### **Larve**

Elle est blanche, atteint jusqu'à 5 cm au dernier stade de développement. Ses mandibules sont noires. Son prothorax présente une bande rougeâtre de forme irrégulière symétrique en partie frontale. La forme de cette bande peut être considérée comme spécifique et permet d'orienter le diagnostic. Les jeunes larves ont l'aspect caractéristique des larves des Coléoptères de la famille des Cérambycides (thorax élargi), le dernier stade est d'aspect plus « boudiné ».



## Confusions possibles

En principe, aucune confusion n'existe pour l'adulte d'*A. bungii* avec d'autres insectes Cérambycides présents en France, du fait de sa taille et de sa coloration spécifiques.

Le genre *Aromia* est seulement représenté par *Aromia moschata* dans notre pays, mais ses élytres et son pronotum sont uniformément colorés de vert à bleu. *Aromia ambrosiaca*, présent en Espagne et en Italie, pourrait être confondu, mais il est plus bleu-vert que noir.

Parmi les autres capricornes de France de tailles proches, *Rhamnusium bicolor* pourrait entraîner une méprise à l'examen visuel par la coloration de ses élytres et de son prothorax, mais sa tête et ses pattes sont rougeâtres.



© Matteo Maspéro

*Aromia bungii*

### Espèces proches



♂

*Aromia moschata*



♂

*Aromia ambrosiaca*



♂



♀

*Rhamnusium bicolor*

Espèces d'insectes Cérambycides (Coléoptères) à ne pas confondre avec *A. bungii*

## Biologie

*A. bungii* peut vivre en forêt, dans des zones urbaines et en vergers. Son cycle biologique complet est de 2 à 4 ans selon la latitude et le climat. La période de vol des adultes s'étend de mars à août avec un pic de mai à mi-juillet. Ces imagos vivent de 2 à 3 semaines. Ce sont des insectes diurnes, facilement observables en journée sur les troncs d'arbres. La distance de vol n'est pas connue et serait semblable à celle des capricornes asiatiques (*Anoplophora glabripennis*, *Anoplophora chinensis*), c'est-à-dire en général dans l'environnement proche des foyers. La femelle pond d'une centaine à plus de 700 œufs. Au terme de la période d'activité larvaire, la nymphose a lieu dans le bois de cœur.

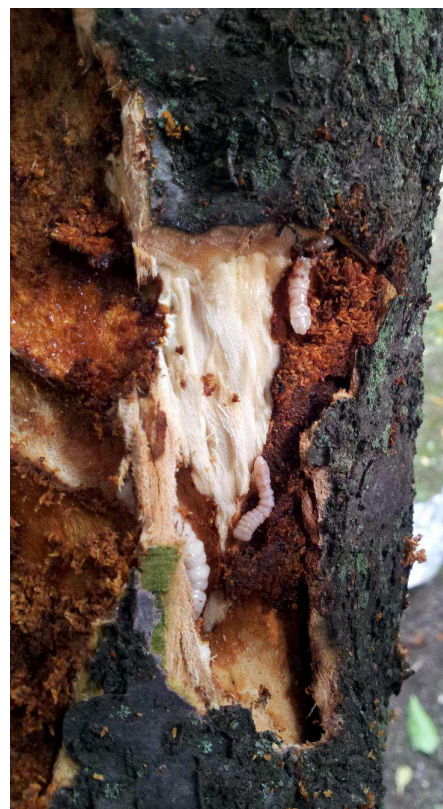
## Plantes hôtes, signes et symptômes

Dans son aire d'origine, *A. bungii* se développe principalement sur des arbres du genre *Prunus* (Rosacées), en particulier sur l'abricotier (*Prunus armeniaca*) et sur le pêcher (*Prunus persica*), mais moins souvent sur le prunier (*Prunus domestica*) et sur le merisier (*Prunus avium*). D'autres espèces végétales sont listées comme hôtes potentiels, sans que la nuisibilité de l'insecte ne soit avérée : *Azadirachta indica* (Méliacées), *Bambusa textilis* (Poacées), *Diospyros virginiana* (Ebénacées), *Olea europaea* (Oléacées), *Populus alba* (Salicacées), *Pterocarya stenoptera* (Juglandacées), *Punica granatum* (Lythracées), *Schima superba* (Théacées). En Italie, *A. bungii* a été détecté sur *Prunus armeniaca*, *Prunus avium*, *Prunus domestica* et *Prunus persica* ; en Allemagne sur *Prunus domestica* subsp. *institia*.

Les dégâts larvaires d'*A. bungii* peuvent induire une réduction de croissance marquée de l'arbre hôte. Ils sont visibles par la présence de sciure de couleur rougeâtre sur les branches, le tronc et/ou le sol. Les larves creusent principalement des galeries dans les branches maîtresses, mais des ramifications de plus petite section peuvent également être attaquées (taille minimum non connue, sections de 3 cm de diamètre infestées déjà observées). Les galeries atteignent jusqu'à 50 à 60 cm de long. Des larves de différents stades peuvent coloniser le tronc ou les branches, les plus âgées étant capables de coloniser le bois de cœur. Elles commencent à produire et à évacuer de la sciure deux semaines après leur éclosion. La quantité de sciure produite augmente avec le développement larvaire.

**Attention** : l'observation de sciure n'est pas un signe de présence spécifique d'*A. bungii*. Elle peut-être due à l'activité d'autres insectes xylophages tels que la chenille du cossus gâte-bois (*Cossus cossus*) – Lépidoptères, la chenille de la zeuzère du poirier (*Zeuzera pyrina*) – Lépidoptères ou la larve du capnode noir (*Capnodis tenebrionis*) – Coléoptères, trois organismes nuisibles communs en Europe sur les *Prunus* spp.

La présence de trous d'émergence de l'insecte adulte à la base du tronc (forme ovale, jusqu'à 16 mm de diamètre maximum) peut indiquer qu'une première génération a achevé son développement. Cependant, des larves vivantes peuvent encore être présentes dans le bois et émergeront une ou plusieurs années plus tard.



Galeries larvaires et déjections d'*Aromia bungii* associées à de la sciure dans un tronc d'arbre.



Arbre infesté par *Aromia bungii* avec des galeries larvaires dans le bois et de la sciure au pied.



Galerie larvaire d'*A. bungii* dans le bois de cœur



Larves d'*A. bungii* avec sciure

## Gestion du risque

*A. bungii* n'a jamais été signalé à ce jour en France. Toutefois, sa détection récente en Italie et en Allemagne appelle à la plus grande vigilance et à une sensibilisation des réseaux d'épidémiologie dans le domaine végétal en métropole.

**En cas de suspicion de détection, prendre contact avec la DRAAF-SRAL, le DSF ou la FREDON de votre région.**

**Réalisation de la fiche :** DGAL-SDQSPV (J. Jullien).

**Sources bibliographiques :** ANSES-LSV, DGAL-SDQSPV, CABI, OEPP.

**Édition :** juin 2018.

**Crédits iconographiques :**

- Cartographie : ANSES-LSV, unité d'entomologie et plantes invasives de Montpellier.
- Photo p. 1 : Raffaele Griffo, Plant Health Service of Campania Region, Napoli (IT), OEPP.
- Photos p. 2 : Pierre Haller, Biolib (hg, hm) ; Gunma, Prefecture Japan (hd) ; Bruno Espinosa, Dipartimento di Entomologia e Zoologia agraria 'Filippo Silvestri', Facoltà di Agraria, Portici, Napoli, (IT), OEPP (bg, bd).
- Photos p. 3: Mateo Maspero (h) ; Raffaele Griffo, Plant Health Service of Campania Region, Napoli (IT), OEPP (b).
- Photos p. 4 : Daniela Benchi, Plant Health Service of Campania Region, Napoli (IT), OEPP (h) ; Matteo Maspero, Centro MiRT – Fondazione Minoprio (IT), OEPP (bg).